

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 2015** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 26 NOVEMBRE 2015.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil, sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau souligne l'engagement exemplaire des citoyens de la Ville de Pointe-Claire et des membres du personnel de la Ville qui ont sauvé la vie à un homme en détresse à l'aréna Bob-Birnie cet automne.

Monsieur le maire Trudeau invite donc toutes ces personnes à le rejoindre à l'avant de la salle du conseil alors qu'un certificat honorifique leur est remis par lui-même et monsieur Cuillerier, dont la vie a été sauvée.

Après la cérémonie, monsieur le maire Trudeau déclare la séance ouverte.

2015-553 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Retrait de l'item 30.10 concernant l'approbation de critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet d'aménagement d'un comptoir de services à l'hôtel de ville de Pointe-Claire ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à un soutien financier au montant de 375 \$ à l'école Saint-Louis.

2015-554 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2015.

2015-555 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Keith Kelly adresse des questions concernant les sujets suivants :

- Félicite le conseil sur la présentation de certificats au début de la séance ;

- L'item 20.02 ;
- Les items 30.14, 30.15 et 30.16 mentionnant des dépenses additionnelles.

Madame Mirna Bou-Jaoudé représentant madame Olfat Barsoum adresse des questions concernant les sujets suivants :

- Interdiction de stationnement dans les rues ;
- Problème de stationnement au 35, avenue Maywood ;
- Remerciement à madame Anne-Marie Laurin du bureau d'inspection municipale.

Monsieur Marcel Montpetit adresse des questions concernant les sujets suivants :

- L'item 10.08 ;
- L'item 30.04 ;
- Synchronisation des lumières sur le boulevard Saint-Jean.

Monsieur Pierre Provençal :

- Situation des BPC sur le boulevard Hymus : à quelle profondeur est la contamination ;
- La disposition des sorties - Jonction de l'autoroute 20 et du boulevard Hymus ;
- Remercie le conseil municipal, plus particulièrement madame la conseillère Homan.

2015-556

**ADOPTION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT PC-2782
ADOPTÉ LE 7 FÉVRIER 2011**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le règlement abrogeant le Règlement PC-2782 adopté le 7 février 2011 (résolution 2011-033) décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 207 000 \$ et l'affectation de la somme de 43 000 \$ sur un règlement d'emprunt afin de financer une dépense de 250 000 \$ pour divers travaux de drainage, de reprofilage de fossés, de remplacement de ponceaux, de reconstruction de cunettes dans les regards, de remplacement de clôtures ainsi que divers travaux électriques dont le remplacement du système d'éclairage des terrains de tennis et de basketball dans le parc Valois.

2015-557

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR
SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA
FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER
2016**

Le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2016, sera présenté pour adoption à une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-558 REFUS – PIIA – 199, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 199, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 novembre 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU :

De refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 27 octobre 2015 :

- Élévations 1-5 ;
- Plan d'implantation et étage 3-5 ;
- Plan topographique ;
- Échantillons (ou ses équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Fibre cement board - Canoxel - Granite Stone - Shadow stone - Gris acier ;
- Soffites et fascia : Aluminium – White ;
- Portes et fenêtres : Aluminium - Portes grises et fenêtres blanches ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP Manoir - Noir céleste ;

et ce, relativement à la construction d'une maison unifamiliale sur le lot vacant au 199, avenue Saint-Louis, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 10) Tout nouveau bâtiment devrait s'intégrer harmonieusement à son milieu d'insertion; il devrait être d'une hauteur, d'une échelle et d'un volume similaires à ceux des autres bâtiments du secteur.
- 15) Les ouvertures, portes et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs (tels que galeries et corniches) devraient avoir des proportions et un traitement similaires à ceux des bâtiments environnants.
- 19) Les matériaux ou les combinaisons de matériaux devraient dénoter un souci de qualité, d'authenticité et de sobriété et devraient, de façon générale, correspondre aux matériaux déjà couramment utilisés dans le voisinage. Le choix des matériaux devrait également se faire en fonction de ce qui était typiquement utilisé à l'époque de la construction du quartier. La texture et la couleur de la pierre, naturelle ou d'imitation, devraient s'apparenter à celles de la pierre naturelle de la région. La Ville pourra refuser le choix d'une couleur d'un matériau s'il est jugé que cette couleur n'est pas compatible avec le caractère du voisinage.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande de remplacer la pierre avec une combinaison de brique et de revêtement de couleurs complémentaires aux couleurs générales du voisinage (tons clairs). Il est également recommandé de remplacer les portes d'entrée doubles par une porte simple, possiblement avec des fenêtres latérales, en accord avec les caractéristiques architecturales des maisons avoisinantes.

2015-559 REFUS - PIIA – 134, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 134, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 2 novembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 7 octobre 2015 :

- Les modifications 1 du toit proposé ;
- Les modifications 2 du toit proposé ;

et ce, relativement au remplacement de la toiture au 134, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Critères relatifs à l'architecture

31.22.2) Tout ajout à un bâtiment existant, tel qu'un agrandissement, un portique ou une fenêtre en saillie, devrait respecter la pente de toit, les proportions et le style du bâtiment.

Objectifs supplémentaires applicables au chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore

34.3) Depuis le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et les rues qui lui sont perpendiculaires, préserver des percées visuelles sur le lac Saint-Louis et, le cas échéant, sur les éléments de paysage en arrière-plan.

Le comité consultatif d'urbanisme est d'avis qu'un toit plat est plus respectif de l'architecture du bâtiment, et recommande que le propriétaire effectue des recherches plus approfondies en matière de couvreurs spécialisés dans la construction de toitures plates bien drainées avec membranes, de couleur blanche pour respecter les nouveaux critères environnementaux de l'agglomération.

Le comité consultatif d'urbanisme est également d'avis qu'un toit à quatre versants pourrait obstruer la vue du lac des propriétés au nord de celle-ci et qu'une combinaison de nouvelles toitures à quatre versants et des toits plats existants, tel que proposé par le propriétaire, pourrait aggraver les problèmes de drainage, étant donné que les toits à deux versants dirigerait la neige et l'eau sur les toits plats.

2015-560 ABROGATION – DÉROGATION MINEURE – 254, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'abroger la dérogation mineure adoptée par la résolution 2014-560, le 11 novembre 2014, pour permettre au 254, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore que les cases de stationnement requises soient situées sur un lot différent de celui pour lequel ces cases de stationnement sont requises.

2015-561 APPROBATION - USAGES CONDITIONNELS – 119, AVENUE BRUNSWICK, SUITE 100

ATTENDU QUE le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels, auquel est assujettie la propriété située au 119, boulevard Brunswick, suite 100, permet au conseil municipal d'accorder l'autorisation d'occuper, de construire ou de transformer un bâtiment de façon à ce qu'il puisse être occupé par certains usages qui ne sont pas déjà autorisés par le Règlement de zonage, s'il juge que ces usages satisfont à certains critères ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié une demande d'approbation d'un usage industriel de classe C-2 : vente de détail complémentaire à un usage industriel de vente de gros et distribution, à sa réunion du 2 novembre 2015, et en a recommandé l'approbation.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la demande de Liberty Development Corp. (121531 Canada inc.), reçue au service d'urbanisme le 14 mai 2015, pour permettre l'occupation d'une portion de l'aire de plancher de l'établissement situé au 119, boulevard Brunswick, suite 100, d'au plus 350 m² (3767 pi²), par un usage de classe C-2 industriel, soit la vente au détail de produits complémentaire à l'usage de distribution industrielle opéré par l'établissement.

Le projet étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels et plus spécifiquement au chapitre 4 applicable aux usages d'appoint dans le parc industriel.

L'autorisation d'usage pour le projet décrit ici et la présente résolution deviendront nulles et non avenues le 1^{er} décembre 2016, si un certificat d'occupation et/ou un permis de construction n'a pas été délivré pour l'opération de l'usage décrit à la présente résolution.

2015-562 REFUS - DÉROGATION MINEURE – 134, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE refuser d'approuver une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 134, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, afin d'y permettre une augmentation de la hauteur et du volume d'une aire de bâtiment de 2,93 m (9.61') x 6,12 m (20') empiétant dans la marge avant minimale requise.

2015-563 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 201, AVENUE CARTIER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 201, avenue Cartier, afin d'y permettre :

Façade sur l'avenue Cartier :

- L'installation d'une enseigne à une hauteur maximale de 8,69 m (28.5') au-dessus du niveau du centre de la rue plutôt que la hauteur maximale permise de 5 m (16,4').

Façade sur l'autoroute 20 :

- L'installation d'une enseigne à une hauteur maximale de 8,23 m (27') au-dessus du niveau du centre de la rue plutôt que la hauteur maximale permise de 5 m (16,4').

2015-564 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – LOT 5 788 999

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre la création du lot 5 788 999 :

- a) ayant une largeur frontale de 19,5 m (64') au lieu de la largeur frontale minimale requise de 60 m (196,9') ;
- b) d'une superficie de 2,650,6 m² (28,530, 8 pi²) au lieu de la superficie minimale requise de 3,500 m² (37,673,7 pi²) ;

- c) sans obligation de paiement de la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux.

2015-565 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2015 AU 18 NOVEMBRE 2015, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2015 AU 18 NOVEMBRE 2015

La liste des amendements budgétaires pour la période du 21 octobre 2015 au 18 novembre 2015, ainsi que le registre des chèques pour la période du 21 octobre 2015 au 18 novembre 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-566 AUTORISATION – ANNULATION DE FACTURES À TITRE DE DROITS DE MUTATION – SOTRAMONT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser l'annulation des factures numéros 201502-374 à 201502-378 totalisant la somme de 196 196,55 \$, émises à l'endroit de "Sotramont Pointe-Claire S.E.C." et "Sotramont Résidentiel Pointe-Claire S.E.C." à titre de droits de mutation, ceux-ci n'étant pas exigibles pour les transactions intervenues le 10 février 2015 et n'étant pas assujetties à l'application de la Loi sur les droits de mutation immobilières (L.D.M.I) en vertu du droit applicable.

2015-567 AUTORISATION – COORDONNATEUR – IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser monsieur Kristof Ngongang, coordonnateur - immeubles et équipements collectifs, ou en son absence, monsieur Benoit Filion, planificateur – ingénierie et équipements collectifs, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes de travaux d'éclairage des voies publiques incluant l'éclairage de rues, de sentiers et de feux de circulation, à Hydro-Québec, pour l'année 2016, tel que détaillé ci-dessous :

- Installation de luminaires ;
- Raccordement au réseau seulement ;
- Raccordement à des bornes conjointes (souterrain) ;
- Enlèvement de luminaires ;
- Déplacement de luminaires ;
- Débranchement ;
- Rebranchement ;

D'informer Hydro-Québec de tout changement de la quantité ou l'intensité des luminaires sur le réseau municipal.

2015-568 AUTORISATION – COORDONNATRICE – INGÉNIERIE MUNICIPALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, coordonnatrice - ingénierie municipale, ou en son absence, monsieur Benoit Filion, planificateur – ingénierie et équipements collectifs, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes d'approbation requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal pour les projets prévus au PTI devant être réalisés en 2016.

2015-569 AUTORISATION – COORDONNATRICE – INGÉNIERIE MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'autoriser madame Marie-Christine Pagé, coordonnatrice - ingénierie municipale, ou en son absence, monsieur Benoit Fillion, planificateur – ingénierie et équipements collectifs, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les certificats requis confirmant que les travaux faisant l'objet de la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement ont été réalisés en conformité avec les plans et spécifications et conformément au certificat d'autorisation émis.

2015-570 SOUTIEN FINANCIER – CHEVALIERS DE COLOMB

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ aux «Chevaliers de Colomb» dans le cadre de la campagne de distribution des paniers de Noël.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7637 émis le 12 novembre 2015.

2015-571 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées.

2015-572 DÉPÔT – REGISTRE DES DONS, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET AUTRE AVANTAGE EXCÉDANT 200 \$

Le registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant la somme de 200 \$ ayant été reçu par les membres du conseil pour la période se terminant le 30 novembre 2015 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2015-573 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE, AINSI QUE L'ENTRETIEN DU STATIONNEMENT, DU CHALET, DES ACCÈS ET DES SENTIERS ET POUR LE RAMASSAGE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS DU PARC VOYAGEUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'entretien d'un anneau de glace, du stationnement, du chalet, des accès, des sentiers ainsi que le ramassage et le transport des déchets du parc du Voyageur, pour la période du 11 décembre 2015 au 8 décembre 2017, à 9042-0845 Québec inc. (Mario C. & Fils), laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour un montant total de 169 480,00 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PH120007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7643 émis le 17 novembre 2015.

2015-574 AUTORISATION – OPTION DE RENOUVELLEMENT AU CONTRAT CE150001 CONCERNANT DES SERVICES D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres, CE160002 pour l'année 2016, au montant de 107 847,84 \$, taxes

incluses, concernant des services d'entretien et d'assistance technique pour divers logiciels pour l'année 2016 ;

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous:

Code budgétaire	Montant avant taxes	Montant après taxes	Montant après ristourne
02-701-28-551	2 428,20 \$	2 791,82 \$	2 549,31 \$
02-310-38-551	31 725,61 \$	36 476,52 \$	33 307,92 \$
02-138-00-551	59 647,31 \$	68 579,49 \$	62 622,22 \$
Total :	93 801,12 \$	107 847,84 \$	98 479,45 \$

2015-575 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture, sur demande, de sel de déglacage des chaussées à Compass Minerals, plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de 75,51 \$ par tonne métrique, pour un montant total de 468 818,16 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offre public PM150001 préparé par la Ville de Montréal ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7608 émis le 3 novembre 2015.

2015-576 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – COLLECTE DE DÉCHETS DOMESTIQUES PAR CONTENEUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Camille Fontaine et fils inc. pour un montant total de 2 552,45 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 2 552,45 \$, taxes incluses, relativement à la collecte des déchets domestiques par conteneur au 122, boulevard Hymus ;

D'accorder à Camille Fontaine et fils inc. un surplus contractuel au montant de 2 552,45 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 768 190,67 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-471, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7617 émis le 16 novembre 2015.

2015-577 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE BÉTON/CIMENT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Meloche, pour un montant total de 17 500 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 17 500 \$, taxes incluses, relativement à la fourniture et à la livraison de divers types de béton/ciment pour 2015-2016-2017 ;

D'accorder à Meloche un surplus contractuel au montant de 17 500 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 114 430,83 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-623, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7641 émis le 17 novembre 2015.

2015-578 AUTORISATION – OPTION DE RENOUVELLEMENT AU CONTRAT PT130014 CONCERNANT LE DÉBLAIEMENT ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2016 À MARS 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres PT130014, pour les années 2016 à 2018, au montant de 1 752 222,63 \$, taxes incluses, concernant le déblaiement et l'enlèvement de la neige dans le secteur du parc industriel pour la période de novembre 2016 à mars 2018 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-477, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7656 émis le 17 novembre 2015.

2015-579 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU CHALET DU PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels pour la rénovation du chalet de parc Terra Cotta à Héloïse Thibodeau architectes inc., qui a eu la meilleure note lors du comité de sélection selon une formule combinant le prix et l'évaluation de la firme, pour un montant total de 103 247,55 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150032 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-15-021 et 03-920-14-004, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7686 émis le 19 novembre 2015.

2015-580 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN SANITAIRES ET D'ACCESSOIRES POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien sanitaires et accessoires pour l'année 2016, avec deux années en option, soit pour 2017 et 2018, à Laboratoire Choisy ltée, qui a eu la meilleure note lors du comité de sélection selon une formule combinant le prix et l'évaluation de la firme, pour un montant total, pour l'année 2016, de 53 871,48 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150027 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants : 02-877-10-658, 02-877-15-658, 02-877-20-658, 02-877-30-658, 02-877-40-658, 02-877-50-658, 02-877-52-658, 02-877-60-658, 02-877-80-658, 02-877-81-658, 02-877-90-658 et 02-877-91-658.

2015-581 AUTORISATION – OPTION DE RENOUVELLEMENT AU CONTRAT PG150004 CONCERNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres PG150004, pour l'année 2016, au montant de 118 002,50 \$, plus taxes applicables, concernant l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants : 02-877-10-533, 02-877-15-533, 02-877-20-533, 02-877-21-533, 02-877-30-533, 02-877-40-533, 02-877-50-533, 02-877-52-533, 02-877-60-533 et 02-877-80-533, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7671 émis le 19 novembre 2015.

2015-582 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPTOIR DE SERVICES DE L'HÔTEL DE VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le sujet relatif aux critères de sélection concernant des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet d'aménagement d'un comptoir de services à l'hôtel de ville de Pointe-Claire est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2015-583 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET DE PARC ET DE LA PISCINE KINSMEN

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection concernant des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de reconstruction du chalet de parc et de la piscine Kinsmen, tel que lesdits critères apparaissent au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7682.

2015-584 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LE PROJET DES SALLES DE FILTRATION (PISCINES EXTÉRIEURES)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver les critères de sélection concernant des services professionnels en ingénierie électromécanique pour le projet des salles de filtration (piscines extérieures), tel que lesdits critères apparaissent au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7682.

2015-585 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LE SYSTÈME D'EAU CHAUDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection concernant des services professionnels en ingénierie électromécanique pour le système d'eau chaude, tel que lesdits critères apparaissent au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7682.

2015-586 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET L'AVENUE LAKEVIEW ET LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR L'AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver onze modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et TGA Montréal inc., pour un montant total de 45 528,65 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 45 528,65 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Saint-Jean, entre l'autoroute 20 et l'avenue Lakeview et la construction d'un trottoir sur l'avenue Donegani ;

D'accorder à TGA Montréal inc. un surplus contractuel au montant de 45 528,65 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 640 123,18 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7676 émis le 19 novembre 2015.

2015-587 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DE LA RUE ET DES SERVICES DANS L'AVENUE MAYWOOD, ENTRE LES AVENUES DOUGLAS-SHAND ET DRAKE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Construction G-Nesis inc., pour un montant total de 78 441,11 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 78 441,11 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction de la rue et des services dans l'avenue Maywood, entre les avenues Douglas-Shand et Drake ;

D'accorder à Construction G-Nesis inc. un surplus contractuel au montant de 78 441,11 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 2 102 317,38 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-414-22-813, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7677 émis le 19 novembre 2015.

2015-588 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE LA CHAUSSÉE SUR LES AVENUES CHAUCER, WILLOWBANK, MAYWOOD, GRANGE, NEWTON SQUARE ET HASTINGS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Roxboro Excavation inc., pour un montant total de 23 439,08 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 23 439,08 \$, taxes incluses, relativement à des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et de la chaussée sur les avenues Chaucer, Willowbank, Maywood, Grange, Newton Square et Hastings ;

D'accorder à Roxboro Excavation inc. un surplus contractuel au montant de 23 439,08 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 389 587,95 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7689 émis le 19 novembre 2015.

2015-589 APPROBATION - ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET FASKEN MARTINEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et la firme Fasken Martineau concernant un mandat initial de représentation de la Ville de Pointe-Claire, par cette firme, dans le cadre du dossier 500-17-086494-153 de la Cour Supérieure du Québec afin de confirmer la comparution de la Ville de Pointe-Claire dans cette instance et pour fins d'information des développements à venir, le cas échéant, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme à la version annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-7547.

D'autoriser Me Jean-Denis Jacob et monsieur Vincent Proulx à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2015-590 OCTROI DE CONTRATS - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer des contrats pour la fourniture et la livraison de livres en français et en anglais pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 aux cinq librairies suivantes : Livres Babar inc., Librairie Clio, Paragraphe, Librairie Monet et Librairie Raffin, pour un montant total de 295 000 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres CE160001.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7659 émis le 23 novembre 2015.

2015-591 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DES AVENUES DE L'ÉGLISE, LUCERNE ET CHESTER, ENTRE LES AVENUES DONEGANI ET MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Canbec, pour un montant total de 4 734,90 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 4 734, 90 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction des avenues de l'Église, Lucerne et Chester, entre les avenues Donegani et Mount Pleasant ;

D'accorder à Canbec un surplus contractuel au montant de 4 734,90 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 533 764,72 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2821 (ou poste budgétaire 22-415-12-821).

2015-592 APPROBATION – GARE DE TRAIN VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement Que les membres du conseil de la Ville de Pointe-Claire approuvent le site de l'édicule Valois comme site pour la murale à être réalisée en 2016;

Que les membres du conseil de la Ville de Pointe-Claire donnent le mandat au Comité d'art public de Pointe-Claire afin de procéder à l'appel de dossiers selon les directives établies dans la politique de murales de la Ville de Pointe-Claire, concernant la création d'une murale sur l'édicule Valois situé à côté de la gare Valois et propriété de l'AMT ;

Suite au processus d'appel de dossiers, il est entendu que le Comité d'art public recommandera un projet au conseil de la Ville pour approbation avant le début de la réalisation. Aussi, une entente devra être signée avec l'AMT quant à la répartition des responsabilités.

2015-593 APPUI – PROPOSITION DU CONSEIL NATIONAL ZÉRO DÉCHET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INITIATIVE FISCALE FÉDÉRALE POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

ATTENDU qu'on estime que jusqu'à 40% de la production alimentaire est perdue dans la chaîne de valeur, et qu'une bonne part de cette production finit dans les dépotoirs ou devient compost sans servir de nourriture (Provision Coalition, 2014, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les aliments de la Coalition nationale zéro déchet) ;

ATTENDU que la valeur estimée des aliments gaspillés au Canada est de 31 milliards de dollars, soit 2 % du produit national brut du Canada (Gooch, Cost of Canada's Annual Food Waste, 2014) ;

ATTENDU qu'on estime qu'une personne sur huit au Canada a de la difficulté à mettre de la nourriture sur la table (Second Harvest, 2015) ;

ATTENDU que des études attestent qu'il y a un lien entre un accès restreint à des aliments nutritifs à prix abordable et une mauvaise santé (What Makes Us Sick, 2013) ;

ATTENDU que malgré le fait que le gaspillage a lieu à toutes les étapes de la chaîne de l'approvisionnement en alimentation, les gains les plus importants en matière de réduction du gaspillage peuvent être réalisés dans la fabrication des aliments, dans le commerce de détail et par les consommateurs, les causes du gaspillage comprenant notamment les limites de la technologie en ce qui a trait à l'équipement et à l'emballage, les comportements, et la perception des risques (Provision Coalition, 2014, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les aliments de la Coalition nationale zéro déchet) ;

ATTENDU que les municipalités canadiennes agissent à l'échelle locale pour diminuer le gaspillage des aliments, notamment par les mesures suivantes :

- Création de la Southern Ontario Food Waste Collaborative ;
- Analyse plus poussée de la composition des déchets afin de mieux comprendre le gaspillage des aliments à l'échelle des ménages ;
- Promotion de la réduction du gaspillage des aliments au moyen de campagnes publicitaires ;
- Actions pour appuyer la récupération des aliments de la part d'organismes communautaires et sans but lucratif (Banques alimentaires Canada et banques alimentaires locales, comme Second Harvest à Toronto ou Moisson Montréal, qui a instauré le Programme de récupération alimentaire en supermarchés) ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

DE soutenir la proposition de la Coalition nationale zéro déchet de réduire le gaspillage des aliments par la mise en œuvre d'une politique fédérale offrant des incitatifs fiscaux aux producteurs et aux distributeurs d'aliments qui font don de leurs aliments comestibles non vendus, ce qui aura pour effet de réduire le gaspillage d'aliments, de réduire les coûts d'élimination des déchets assumés par les municipalités, de réduire l'effet du gaspillage d'aliments sur l'environnement et d'atténuer les problèmes de la faim et de la pauvreté dans nos collectivités ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Canada, Justin Trudeau, qui a le pouvoir de mettre de l'avant de tels incitatifs fiscaux pour les producteurs et distributeurs d'aliments qui font don de leurs aliments comestibles non vendus ;

De transmettre une copie de la présente résolution à notre député fédéral, Francis Scarpaleggia, député de Lac Saint-Louis, qui a le pouvoir de soulever la possibilité d'incitatifs fiscaux pour les producteurs et distributeurs d'aliments qui font don de leurs aliments comestibles non vendus ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour qu'elle soit examinée à son Assemblée générale annuelle de 2016.

2015-594 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'octobre 2015, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2015-595 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 1^{er} décembre 2015, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2015-596 SOUTIEN FINANCIER – ÉCOLE SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 375 \$ à « l'École Saint-Louis » dans le cadre de l'élaboration d'une vidéo accompagnée de la chorale de l'école qui tracera les pas de la fondation de la Ville de Pointe-Claire.

2015-597 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE lever la présente séance à 20 h 24.

Morris Trudeau, Maire

Danielle Gutierrez, Greffière adjointe